

P23/E2,143



g.c.l.
IN YOUR REPLY PLEASE REFER TO

LETTER NO.

FILE NO. 1224.

Ottawa, 25th Sept., 1897.

Sir,

I have the honour to request that you will be so good as to inform me what is the population of St. Henri according to the most recent municipal count.

This information is desired for insertion in the next edition of the "Colonial Office List," the pages of which relating to the Dominion are now under revision, and as it is important that the particulars to be published therein should be the latest procurable, I have to request that you will kindly furnish the figures required with as little delay as possible; otherwise they may be too late for use in the forthcoming issue of the work.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

F. Lottin.

for the Under-Secretary of State.

Manducée
1 Oct 1897
G.H.

His Worship the Mayor,

St. Henri, P.Q.

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7347

Secrétaire d'Etat
demande la popu-
lation de St Henri.

25/9/97



P23/E2, 143

P23/E2,143

J. ÉMILE VANIER.
Ingénieur Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 27 Septembre 1897

A son Honneur le Maire et à
M.M. les Echevins de la
Cité de St.Henri.

Messieurs-,

J'ai l'honneur d'accuser réception de l'avis de convocation à votre Comité général de ce soir, mais malheureusement j'ai déjà un autre engagement en dehors de la Ville qu'il m'est impossible de différer. Je vous prie en conséquence de vouloir bien m'excuser, et au besoin me fixer un autre jour vers la fin de cette semaine ci, soit après Jeudi.

Dans tous les cas, vous me permettrez, Messieurs, étant au courant de la question qui m'appelait chez vous ce soir de vous soumettre les quelques remarques suivantes, au sujet des niveaux des rues NOTRE DAME et Chemin de la COTE St. PAUL, en rapport avec la construction projetée de Mr. le Dr. Delorme. Les niveaux de la Rue NOTRE DAME et ceux du chemin de la COTE St.PAUL ont été déterminés par la nécessité d'y construire ultérieurement des égouts et pour cela exclusivement. Votre Conseil a adopté ces niveaux et déjà certains propriétaires comme Monsieur Max.Roy, au coin de la Rue DAGENAIS et Mr. Chalifoux, rue NOTRE DAME à 50 pieds du Che. de la COTE St.PAUL, ont bâti suivant les niveaux officiels.-

(2)

Il ressort de tout cela que pour changer cet état de choses, il faudrait renoncer à la construction de l'égout collecteur du chemin de la COTE st.PAUL et priver les propriétés ayant front sur cette rue des avantages des égouts, et en même temps exposer la Corporation à payer des dommages à ceux qui ont bâti suivant les niveaux établis.

Mr. le Dr. Delorme va pendant un certain temps avoir, si les niveaux sont maintenus, une construction un peu élevée au-dessus des Rues St.PAUL & NOTRE DAME, mais je crois que l'on pourrait faire commencer dès cette année, après entente avec la Turnpike Trust, cet exhaussement qu'il faudrait tôt ou tard absolument faire.

Voilà, Messieurs, l'état de choses actuel, il va sans dire que votre Conseil pourra toujours le changer, mais les inconvénients seront bien difficiles à surmonter. C'est un cas particulier qui demande à être traité avec beaucoup de soins car les conséquences d'un changement dans les niveaux à cet endroit peuvent être assez embarrassantes.

Que vous preniez ma décision ou une autre, je me tiens toujours M.M. à votre disposition.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très humble serviteur,



P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7348

J. Emile Vanier
informations re mi-
nante N.D. & chemin Côte
St Paul, à Delorme.
27/9/97



P23/E2, 143

27 Sept 1897

Prise de Peuke } Une session de la comité
Cett des Chemin } Général de la Société des Chemin
l'heure à St-Henri au lieu ordinaire
des sessions des dts Comités, lundi
le vingt septième jour de septembre
mil neuf cent quatre-vingt six sept.
Conformément à l'ordre, à laquelle
sessein sont présents M. Hameau,
Léonard Guay & Léon le Belvini
Clement Laplante, J. Meloche, St.
Vallières, M. Lavoie.

formant un quorum sous la Pre-
sidence de Mr. Léonard.

Il est ordonné et statué par résolu-
tion du Comité comme suit:

Lecture est faite d'un télégramme de J.C.
Vance Recouvrant décharge Notre
Dame sur Chemin de la Côte St Paul
en faveur de la propriété du Dr Delorme,
Mr l'Belvini possesseur présent sur
siège.

Résolu et adopté à unanimité
que le télégramme Guay & Lutman
à Dubois qui devra être ad-
ressé renouvelé la Côte des
Chemin de Baillie, le changement
de la rue Chemin de la
Côte St Paul, à l'extremité de la
rue Notre Dame.

Résolu et adopté à unanimité

que le Dr Delorme soit
informé qu'il doit se confronter au
meilleur dessin par l'Ingenieur & Évans au sujet
de sa nouvelle construction
de Notre Dame. Civi Clemens
des Coët Paul.

Lecture est faite d'une requête de James
McGill et de l'Ex Supérieure Re
l'expulsion des propriétaires Rue
St Jacques portant le nom off
Référée à l'Avocat de la Côte;

Résolu et adopté à unanimité que
McGill et qu'un membre du conseil
d'administration soient délégués à Québec
pour obtenir l'approbation du
Lieutenant Gouverneur en Conseil
du Règlement No Cent (100).

Résolu et adopté que le Dr Delorme
et Walter & Biddleby ~~soit~~ délégués
à la Cité de Québec le 23 Sept
courant au montant de 750 \$st
soit renouvelé, en part à la date
l'Amphithéâtre Mutual Hall & Biddleby
payant un acompte de un
mille Dollars "1000", et un
billet @ ~~quatre~~ mille de date faire
à la Cité de Québec, au montant

quatre
T. J. B.

quelles le Dr Delorme s'est
informé qu'il ait à se confronter
au magasin dénié par
l'Ingenieur J. Evans au sujet
de sa nouvelle construction
me Notre Dame, Civi Clemens
de la Coctt Paul.

Lecture est faite d'une requête des Messrs
Meiss et la Cire Supérieure Re
l'expropriaition des propriétés Rue
St Jacques pour l'assèchement
Refuge et l'avocat de la partie,

Résolu et adopté à unanimité que
M. Léveillé et qu'un membre du conseil
d'administration soient délégués à Québec
pour obtenir l'affidation du
Lieutenant Gouverneur en chef
du Réglement No Cent (100).

Résolu et adopté que le dépôt de la man
sual Water & Power co. soit déclaré à la
Cité de St Henri, échui le 23 Sept
Courant au montant de 7500\$
soit un mille, en part la dite
Compagnie Montreal Water Power
payant un acompte de un
mille Dollars "1000", et un
brevet @ quatre mois de date faire
de la Cité de St Henri, au montant

quatre
T. G.
J. D.

P23/E2,143

deux mille deux cent quatre-vingt
Dollars la date l'impaix payant
l'intérêt sur le débremouvement
soit \$187⁵⁵
(un mille un)

Racine
Ass't Secrétaire

Owen May
President

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI

Archive No. 7349

Comité Général
"Délegation: ex hal-
meau rue Chemin Côte St.
"Reçu de James O'Neil
"Délegation: Reg no 100
"Billet Mont. W. P. C.

27/9/97



P23/E2, 143

P23/E2,143

Corporation de la Cite de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 28 Sept 1897

A l'Am. le Maire et a
M. M les Echans de St Henri

Messieurs

Vous avons l'honneur de faire rapport a
votre Honorable Conseil que nous nous sommes
transportés sur les lieux du Collège de St. Henri
pour en faire l'évaluation de la partie exposée.
Priez que nous déclarions valoir (\$996.) neuf cent quatre-vingt-sept piastres.

Comprissons la démolition de la partie
exposée et reconstruire avec les mêmes matériaux
qui servent en parfait ordre.

Bes tout devoies

H. L. Chagnon
Arthur Myre



P23/E2, 143

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7350

A. Myre & A. Choquette
re expropriation
du Collège - 996.

28/9/97

28



P23/E2, 143

Dépenses Générales au 30 Sept 1897
Appropriations

Cour du Recorder	78246	900
Hôtel de Ville	108867	1000
Santé Publique	186659	3200
Intendant & Escompte	2361184	47400
Gilles & Empreinte	6772168	
Bureau du Conseil	320019	3950
Salaire de la Brigade	630550	8075
Entretien Matinay H.P.	68440	300
Vêtements	89735	500
Fournage	30411	500
Télégraphie Alainne	3183	155
Trottoirs	97093	2000
Coûts Comptant &	17605	200
Rues	587866	6860
Ausage	63683	1000
Éclairage	733957	10000
Parc	40934	500
Grat au Parc	7133	
Expropriations	2113664	
Frais Régaux	488059	4000
Detrèages	2735	
Sorties des décombres aux écluses	42872	300
Entretien des Prisonniers	133968	1100
Délégations	366	500
Dommages de Propriétés	36125	2000
Sontagéent	405551	2000
G.A.P. à la ville par	3800	
Etab. Mackay suivi de	1285093	
Montreal Street Railway Co R. 750	73882	2000
École des sois	801939	69995
Remboursement Dépot zinc	1200	
Montreal W & P. Co. C. B. 6556		
St. Lawrence R. M. W. P. 168940		
Montreal Street Railway Co		
R. suivi Glentz	370110	
	18670808	

8706

P23/E2,143



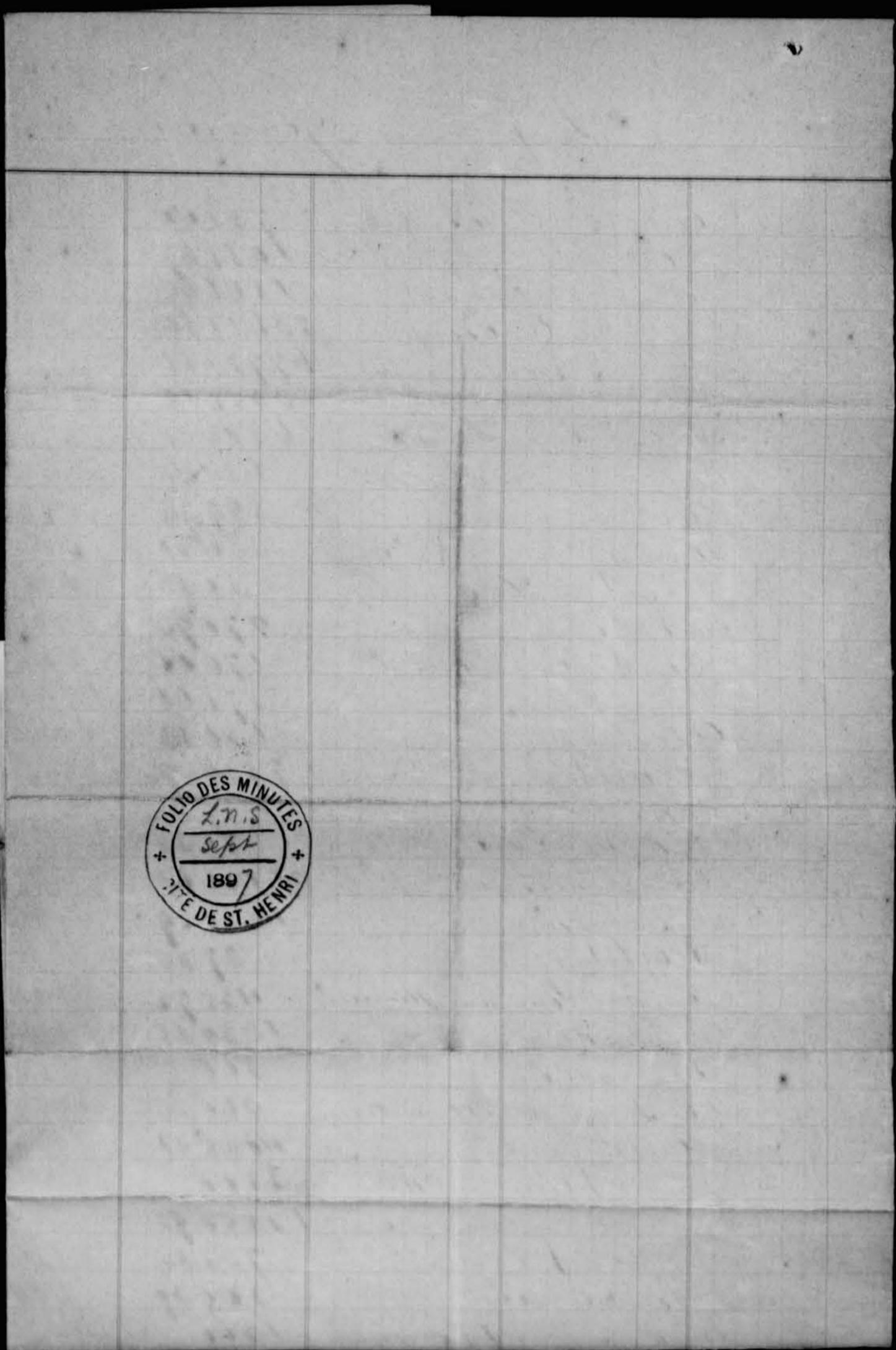
Dépenses Générales au 30 Sept 1897
Appropriations

Cour du Recorder	78244	900
Hôtel de Ville	108867	1000
Santé Publique	186659	3200
Intérêt & Escompte	2361184	47400
Billets & Comptants	6772168	
Bureau du Conseil	320019	3950
Salaire de la Brigade	630550	8075
Entretien Hôpital St-L	68440	300
Matériellement :	89725	500
Fournage :	30411	500
Télégraphie Alainne	3183	155
Trottoirs	97093	2000
Géoté Comteau & F	17605	200
Rues	587866	6860
Aussoisage	63683	1000
Éclairage	733957	10000
Parks	40924	500
Grat au Park	7133	
Expropriations	2113664	
Train régulier	488059	4000
Voitures	2725	
Train de selous aux Sables	42872	300
Entretien des Prisonniers	133968	1100
Délégations	366	500
Dommages de Propriétés	36125	2000
Contingent	405557	2000
G.P.R. Tramways	3800	
États-Meurtre suau de	1285093	
Montreal Street Railway Co. Reg	73882	2000
École des sois	804939	69995
Remboursement Dépot suau	1300	
Montreal W & R Co. Rébillet	6556	
St Lawrence R. M. W. R. Co.	168940	
Montreal Street Railway Co.		
R. suau Glendale	370110	
	18670808	

8706

P23/E2, 143

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7351

Etat des dépenses
au 30 Septembre 1897

30/9/97

30



P23/E2, 143

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingenieur
POUR
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux, d'Egouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
Expertises, Arbitrages, Expropriations.
BREVETS D'INVENTION.
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES
ET PARTICULIERES.

J. EMILE VANIER,
Ingenieur Civil et Architecte
Arpenteur Provincial

Ancien Eleve Diplomé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau: 107 Rue Saint-Jacques,

Montreal, 4 Octobre 1897.

Mr. Guay
Maire, Cité de St. Henri.

Monsieur-

En réponse à la demande que vous me faisiez aujourd'hui, au sujet de la procédure à suivre pour exhausser le chemin de la Côte St. Paul ainsi que l'extrémité ouest de la Rue Notre Dame au dit chemin, je dois vous dire que pour en arriver à cela, il faudrait absolument comme préliminaire prendre possession du chemin de la Côte St. Paul, de la Rue St. Jacques au Canal, lequel chemin est la propriété actuelle de la Montreal Turn Pike Trust.

Il serait facile ensuite de faire l'exhaussement graduel de ce chemin de la Côte St. Paul tel que projeté au plan de vot Cité.

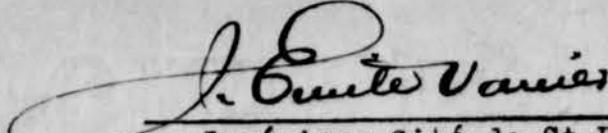
Je dois aussi vous faire remarquer que le maximum d cet exhaussement se trouve à l'intersection Rue Notre Dame, ~~vers~~ delà *Rivière St. Paul* il descend à rien d'un côté jusqu'à la Rue St. Rémi seulement, et de l'autre il s'arrête près de la Rue St. Rémi.

(2)

Je crois qu'il y aurait moyen de faire cet exhaus-
sement autour de la Rue Notre Dame seulement pour le présent, afin de
couvrir le cas de Mr. le docteur Delorme; quant au reste on pourrait
attendre à une autre saison.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble,


L. Comte Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7352

J. Emile Vauier
re procedure à sui-
ni pour exhausser
le chemin de la Côte

A Paul -

4/10/97



P23/E2, 143

P23/E2,143

St-Henri October 5th
1897

The Mayor and Councillors
of St-Henri
Gentlemen

During the
month of June last I informed
Mess^r Mr. Lufaire who
believe is Chairman of
your road Committee
that the sidewalks
in front of the houses
belonging to the Estate
late William Brodie are
in a very dangerous condi-
tion. But summer has
gone and nothing has
been done to improve
them. I speak your side

walks and I hope
Gentlemen that you
will consider the necess-
ity of this request
With regard to another
matter that is of the
utmost importance to
me. And to which I
hope you will give your
prompt attention is the
removal of the cabstand
from where it is at
present. My tenants
are complaining about
it and consider it
objectionable without
cause. As I am sure you
are all convinced that
a cab stand may be

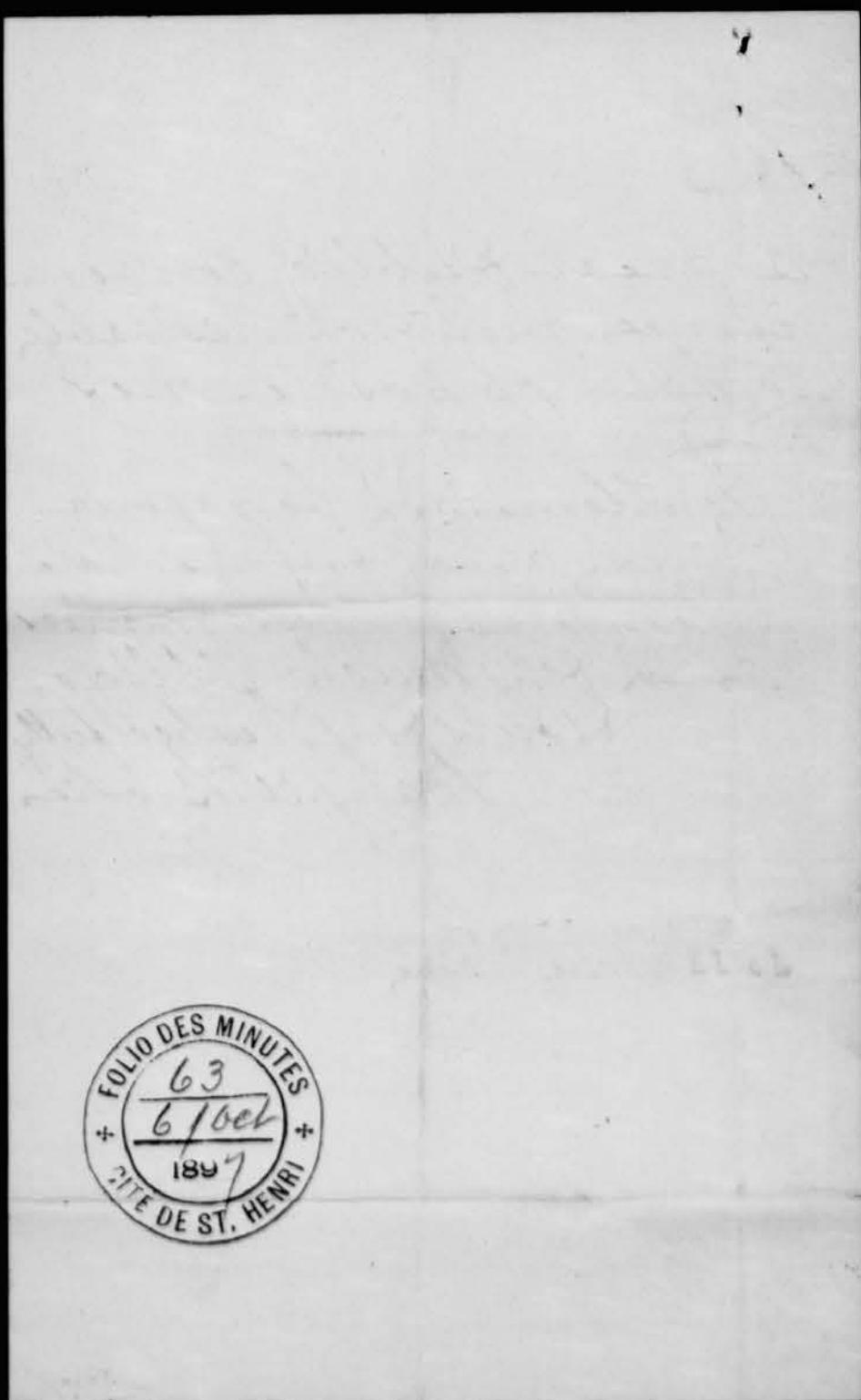
P23/E2,143

a great public convenience. But not desirable to have opposite ones
do so

Gentlemen. I beg your kind and immediate attention to these matters and very much obliged
Yours very respectfully
Thos. E. Brodie

25-22 Notre Dame

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7353

Mary W. Brodie
se plaint du trottoir
et demande le chan-
gement de place du
"Cat Stand"

5/10/97



P23/E2, 143

P23/E2,143

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,

REPOSEZ A L'HONORABLE
SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE
QUELQUE SOIT LE SIGNA-
TAIRE DE LA LETTRE EXPE-
DIEE.

EN REPONDANT, Veuillez
MENTIONNER LE
NO. 3034/97

QUÉBEC, 5 octobre 1897.

Monsieur le Maire,
Ville de St Henri,
Montréal.

Monsieur,

Je recois instruction de l'honorable Secrétaire de la province de vous informer que le gouvernement accorde huit cents dollars (\$800.00) pour les écoles du soir à St Henri, à condition que ces écoles soient sous la direction et sous le contrôle de la commission scolaire.

J'ai l'honneur s'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Jos. B. Miller
Assistant secrétaire de la province.

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7354

Secrétaire Provincial
re octroi pour les
écoles
du soir -

5/10/97



P23/E2, 143

P23/E2,143

CRESSÉ & DESCARRIES
AVOCATS

No. 5 CARRÉ DE LA PLACE D'ARMES

TELEPHONE BELL 1083
TELEPHONE DES MARCHANDS 496

Montreal, 5 [unclear] 1897

A La Cité de St- Henri .

Mr le Maire et les échevins de la Cité de St- Henri.

Messieurs .

Nous sommes chargés de vous demander la somme de douze mille deux cent quatre- vingt- douze piastres et cinquante centimes comme prix et compensation du retrair. appartenant à M^r Charles Henri Letourneau et dont la cité de St- Henri s'est emparé pour continuer la Rue Notre- Dame. Veuillez nous dire ce que vous entendez faire à ce sujet ; sinon nous serons obligées de prendre des procédés légaux .

Vos dévoués.

Cressé & Descarries .

P23/E2, 143



CE22E 2 DEZENABLE

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7355

Cresse & Descarries
reclamation de C.H.
Letourneau in re Rue
Notre-Dame -

5/10/97



P23/E2, 143

P23/E2,143

Canadian Fire Underwriters' Association.

Offices, Board of Trade Building, West Wing,

ST. SACRAMENT STREET,

TELEPHONE 1032.

*F. W. HADRILL,
SECRETARY.*

Montreal, October 5th, 1897,

L. N. Simard Esq.

Secretary, Corporation of the City of

St Henry, P.Q.

Dear Sir:-

In reply to your enquiry of yesterday's date, I beg to say
that a Meeting of the Municipal Fire Appliance Committee will be held on
Tuesday, 12th instant, at 11 a.m. when it will be pleased to receive a
deputation from your Council.-

yours truly,

A. J. Hadrill
Secretary.,

P23/E2,143

Province de Quebec
Cité de Saint Henri

Extrait du livre des Délibérations du
Conseil de la Cité de ST Henri
Séance du 23 Octobre 1895

"Résolu qu'une délégation composée de Messieurs les Echevins
W Labreche & A Bernard L M Senecal et M. le Maire se rende
auprès de Monsieur Haddrille Secrétaire de Canadian Fire Under
writers (Association des Assurances contre le feu) et ce Mercre-
di prochain à 3 heures.

Certifié vrai extrait

Séance du 4 Août 1897

"Proposé par Monsieur Jos Senecal , secondé par Monsieur Clement
Lafleur que le Comité de Feu et Police soit autorisé à rencon-
trer les Cies. d'assurances in re améliorations au Département
du Feu à Saint Henri et faire rapport au Conseil.
adopté à l'unanimité

Certifié vrai Extrait

Règlement No. 88 9 aout 1895

"Attendu que les Compagnies d'assurance contre le Feu ont éle-
vé le taux de prime d'une manière exorbitante et qu'en leur
démontrant un service supérieur pour le département de Feu
elles réduiront ce taux

"et une autre somme de Vingt-six mille Dollars pour améliorations
publiques d'urgence dans la Cité ainsi que l'agrandissement du
département de Feu achat d'appareils reparations etc.

Certifié vrai extrait

P23/E2,143

Canadian Fire Underwriters' Association.

Offices, Board of Trade Building, West Wing,

ST. SACRAMENT STREET,

TELEPHONE 1032.

F. W. HADRILL,
SECRETARY.

Montreal, October 27th. 1897.

To the Mayor,

St Henry, I.P.Q.

Dear Sir:-

Referring to a conference between a deputation from your Council and a Committee of this Association, with regard to the conditions upon which this Board would abolish the present special increased ratings in the district south of Notre Dame Street, I beg to enclose a memo of same. As you will note, the improvements required are those which were practically agreed to by your deputation, and therefore their immediate acceptance should be ensured by your Council. If you Council will pass a resolution agreeing and authorizing the improvements to be carried out, so that they shall be completed by the first of May next, this Association will at once give uniform rates.

I understand your Council has a Meeting to-night, and I shall be glad if you will bring the matter before them, and, if possible, have it promptly dealt with.

Yours truly,

A. F. W. Hadrill

Secretary,

(Enclo)

P23/E2,143



S T H E N R Y.

MEMO OF IMPROVEMENTS REQUIRED.

An additional Fire Station to be constructed south of the railway tracks, in which should be placed the steam fire engine and principal appliances, with suitable accomodation for men and horses. The arrangements for filling the street water carts to be from standpipes, instead of from hydrants as at present.
A hydrant to be placed on the Canal bank near Atwater Avenue.

P23/E2,143

Canadian Fire Underwriters' Association.

Offices, Board of Trade Building, West Wing,

ST. SACRAMENT STREET,

TELEPHONE 1032.

*F. W. HADRILL,
SECRETARY.*

Montreal, Novr 10th, 1898

L. N. Senecal Esq.

Sec'y-Treas, Corporation of the City of
St Henry, P.Q.

Dear Sir:-

I beg to acknowledge receipt of your favor of 8th inst.,
enclosing extract from minutes of Meeting of your Council of 6th idem.

Your Council having at said meeting passed a
resolution agreeing to carry out the improvements in the fire department
named in my letter of 27th ult, and to have same in operation by the
1st May, 1898, the promise made by this Association to abolish the
present increased specific rates in the southern section of your
Municipality has been given effect to, and all Companies were
yesterday notified by printed circular that Montreal City Rates
would henceforth govern all risks situated in St Henry.

Congratulating the Council on the satisfactory
result of their representations, I am, Dear Sir,

Yours truly,

Augustus Hadrill

Secry.

P23/E2,143

St-Henry

ACIERIERS

LE 15 JUIN 1851. - ATOLESTIONNE DE LA CITE DE SAINT

CONSEIL DES MINUTES DU 15 JUIN 1851.



MINUTES DU CONSEIL DES MINUTES DE LA CITE DE SAINT HENRY
DU 15 JUIN 1851.

LE CONSEIL DES MINUTES DE LA CITE DE SAINT HENRY,
DU 15 JUIN 1851,

DECEDE,

LE CONSEIL DES MINUTES DE LA CITE DE SAINT HENRY,

DU 15 JUIN 1851.

LE CONSEIL DES MINUTES DE LA CITE DE SAINT HENRY,

DU 15 JUIN 1851.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7356

Canadian Fire
Underwriters Ass-

5/10/97



P23/E2, 143

Montreal Oct. 7/97

To the Council of the
City of St. Henri.
Guillemin.

I beg to inform your
honorable body that I have received my
account of taxes for 1897 based on a
valuation of ~~108000~~^w amounting to some
\$840^w and according to an agreement
I have taken with the council in 1895
the valuation of my property was to be
put at ~~70000~~^w to which figure I
agreed to pay taxes on. Your valuation
have this year valued my property at
that figure of ~~70000~~^w which I find
very high but owing to the greatness
of the past years I am willing to pay
taxes so will you kindly authorize
your City Clerk to amend and correct
the clerical error in your role and
oblige. Yours respectfully
Geo. W. Stephen.

P23/E2, 143



P23/E2, 143

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7357

Geo. W. Stephens
re evaluation
7/10/97



P23/E2,143

PH



P.

EN REPONDANT VUEILLEZ MENTIONNER
LES NUMEROS SUIVANTS:

LETTRE NO. 1224
DOSSIER NO.

Ottawa, 8t Oct., 1897 189

Monsieur,

Veuillez agréer mes remerciements pour votre
lettre du 6 du mois courant, dans laquelle vous me donnez
le chiffre de la population de votre ville.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Henry Moore.
Sous-Secrétaire d'Etat.

L. N. Semécal, Escr.,
Secrétaire,
Hotel de Ville,
St Henri de Montreal.

P. Q.

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7358

Secrétaire d'Etat
accuse réception du
chiffre de la popu-
lation de St Henri.

8/10/97



P23/E2, 143

P23/E2,143

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingenieur
POUR
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux, d'Egouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
Expertises, Arbitrages, Expropriations.
BREVETS D'INVENTION.
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES
ET PARTICULIERES.

J. EMILE VANIER,

Ingenieur Civil et Architecte
Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau: 107 Rue Saint-Jacques,

Montreal, 8 Octobre 1897.

Mr. Guay
Maire, Cité de St. Henri

Cher Monsieur,

En réponse à une demande qui m'a été faite par monsieur le Greffier de la Cité de St. Henri, au sujet de la possibilité du changement de niveaux de l'extrémité ouest de la Rue NOTRE DAME, je dois vous dire qu'après examen des profils de la Rue NOTRE DAME du chemin de la Côte St. Paul, il y a en effet possibilité de faire la jonction de ces deux rues à l'endroit que je viens de mentionner, à 12^e ou 15^e plus bas que les profils adoptés par votre Conseil ne le projettent.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très humble,

J. Emile Vanier

*M. Guay pour claus le
niveau accepte aussi
au M. Lebelmeur et autres*

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI

Archive No. 73059

J. Emile Vauier
niveau de la Rue
Notre Dame
8/10/97



P23/E2, 143

référé à l'avocat

Montreal 9 Octobre 1897

M^o L^o N^o Sénecal
Greffier Trésorier
de la Cité de St Henri

Monsieur

J'accuse réception de votre lettré du 7 Octobre 1897 par laquelle vous accusez vous même réception de la lettré de mes procureurs M^o M^o Gosselin Lescarries réclamant de votre Cité \$1200⁰⁰ pour le cout du terrain de la rue Notre Dame. Vous me demandez de retarder mes procédures jusqu'à la prochaine assemblée du Conseil. Je dois vous dire que cette affaire est entre les mains de mes avocats et que si le Conseil a quelques proposition à faire

il doit s'adresser à eux de suite ou que leurs instructions sont de procéder immédiatement.

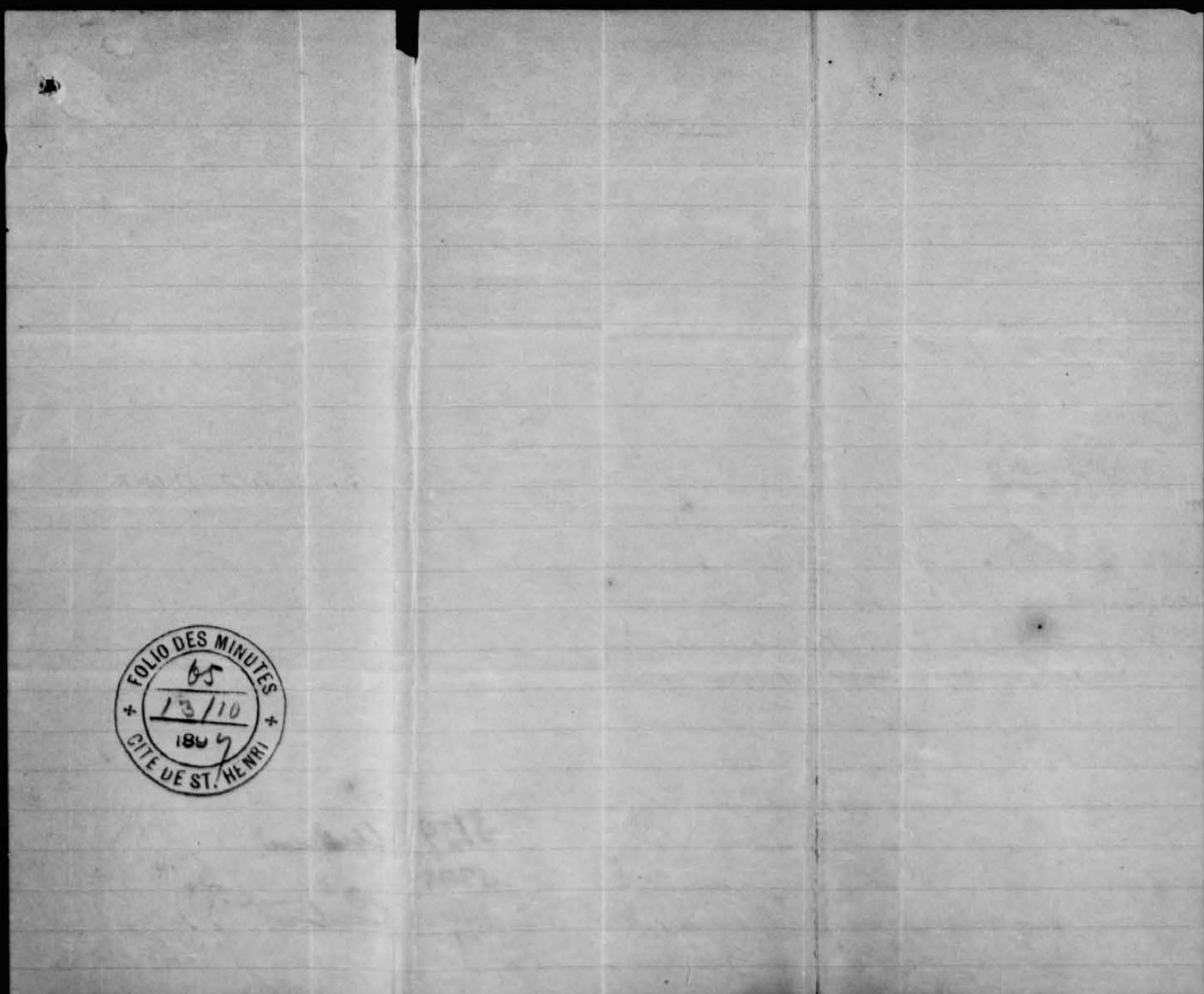
Votre dévoué

B. H. Litourneau

Projet

5159 = Adm^{is} Mollier
5393
199 Cudrat

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7360

C. H. Létourneau
re retard de sa pro-
cédure -

8/10/97



P23/E2, 143

P23/E2,143

Montreal, Oct. 9th. 1897

L.M. Senecal, Esq., -

Secty. Trés

Dear Sir:-

In the letter which you drafted for me applying for a reduction in the assessments of 1896 I think you forgot to mention that I had made application as soon as the account was furnished to me. And that I had met the assessors and supposed the reduction was granted in accordance with my previous arrangements with the Mayor in 1895.

In 1895 it was positively agreed that the assessment was to be reduced to 70,000 for the future years, so that really I was in ample time. The mistake which has occurred arises from the change in the new charter

Yours truly,-

G W Stephens

P23/E2, 143



+ FOLIO DES MINUTES
RUE DE ST. HENRI +
13/10/1866

Le tiers Jeudi 13 octobre 1866 assistera au
vote dans la ville de Montréal à l'Assemblée
provinciale de Québec à l'ouverture de la
session législative pour l'assassinat de M.
John Macdonald, député à la Chambre des
communes, et à l'assassinat de M.
Sir George Etienne Cartier, député à la
Chambre des communes.

Yours truly,

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7361

Geo W. Stephens
revaluation letter.
9/10/97



P23/E2, 143

P23/E2,143

TACHES D'ENCRE

et comme il y a trois
semaines de cela.
Nous nous croisons
obligés de faire cela
Bien à vous
Roya Cie.

Marchis...
de l'est.

Mont 6/10/97
M L Marin
Monsieur

Telle que [redacted] vous a-
vons notifiés vers le
1^{er} septembre nous al-
lons être obligés de fer-
mer la rue ainsi qu'
la partie de votre pro-
priété afin d'entou-
rer notre terrain.

Nous vous avons don-
né une semaine afin
que vous veniez nous
montrer vos papiers

nous faire prendre con-
naissance
Beiez à vous
Ray Chi
Marché aux anginaux de l'est

Mont 6/10/97
M. A. Groleau
Monsieur

Veuillez prendre avis que
nous allons être obligés de
barrer la rue qui passe
devant votre porte afin
de clôturer notre terrain
du marché aux an-
ginaux de l'Est. Si vous
avez quelques papiers qui
puissent nous donner
droit à la rue nous allons
attendre une semaine afin
que vous puissiez venir

P23/E2,143

J. EMILE VANIERS.
Ingénieur à Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Octobre 1897

Monsieur Labrèche,
Echevin de la Cité
de St.Henri.

Monsieur-

Comme suite à la demande que vous m'avez adressée par téléphone cette après dinée, je m'empresse de vous faire connaître que la partie de la rue St.Alphonse comprise entre la rue Notre Dame,(anciennement St.Joseph) et la ligne du "Grand Tronc" n'est pas homologuée, sa largeur est d'environ 30 pieds; quant à l'autre partie s'étendant de la rue St.Jacques(anciennement Notre Dame) à la dite ligne du "Grand Tronc", elle est homologuée à une largeur de 40 pieds.

Il ne résulte aucunement de l'absence de ligne homologuée le droit pour les propriétaires riverains, de faire fermer la partie de rue dont il s'agit.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'assurance de mes sentiments bien distingués,

Votre très humble,

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St.Henri.

Reçu à l'avant

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7362

J. Emile Vanier
re homologation
de la rue St Alphonse

11/10/97



P23/E2, 143

P23/E2,143

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,

REPOSEZ A L'HONORABLE
SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE
QUELQUE SOIT LE SIGNA-
TAIRE DE LA LETTRE EXPE-
DIEE.

EN REPONDANT, Veuillez
MENTIONNER LE
NO. 3152/97

QUEBEC, 11 octobre 1897.

Monsieur Eugène Guay,
Maire,
Ville de St Henri, Montréal.

Monsieur,

Je suis chargé par le Secrétaire de la province de vous informer que, par arrêté en conseil en date du 11 octobre courant, il a plu à Son Honneur le lieutenant gouverneur, d'approuver un règlement du conseil de la cité de St Henri, autorisant un prêt de vingt mille dollars (\$20,000.00) à la compagnie "THE MOSELEY SHOE LEATHER CO., "conformément aux dispositions du code municipal.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Jos. Bégin

Assistant secrétaire de la province.

P23/E2,143

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,

REPOSEZ A L'HONORABLE
SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE
QUELQUE SOIT LE SIGNA-
TAIRE DE LA LETTRE EXPE-
DIEE.

EN REPONDANT, Veuillez
MENTIONNER LE
NO. 3152/97

QUÉBEC, 11 octobre 1897.

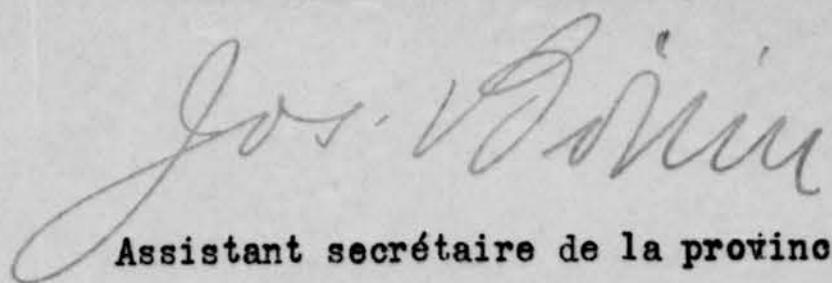
Monsieur L.N. Sénéchal,
Greffier de la cité de St Henri,
Montréal.

Monsieur,

Je suis chargé par le Secrétaire de la province de vous informer que, par arrêté en conseil en date du 11 octobre courant, il a plu à Son Honneur le lieutenant gouverneur d'approuver un règlement du conseil de la cité de St Henri autorisant un prêt de vingt mille dollars (\$20,000.00) à la compagnie "THE MOSELEY SHOE LEATHER CO., "conformément aux dispositions du code municipal.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,



Assistant secrétaire de la province.

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7363

Secrétaire Provincial
Approbation ref. 20000.

11/10/97



P23/E2, 143

Province de Québec
Cité de St-Henri

Une session de Comité Général
du Conseil de la Cité de St-Henri
tenue à St-Henri au lieu ordinaire
des sessions des dts Comités Lundi le
dixième jour de Octobre Mil huit cent
quatre-vingt-dix sept conformément à
la loi à laquelle session sont présents
Sam Hammen le Maire, Eug Gras &
Mme les Ecclais, Maf Lavoie, prév
W. Lecheche, Mère Leclais, fiduciai en
quatre sous la présidence de Mme
Maire.

Des résolutions et statué par résolution
du Conseil comme suit:

Le Compte de Mr. Alp. Beauchemin est
approvai et recommandé au conseil.
M.M. J.J. Aquin & Aapt Blanette nos
nouvels experts en évaluation de la propriété
David Caugnac. au 16 Mayne.
Mr lecheche Lecheche laisse son siège
et la place est laissé pour le futur

J. H. Sevecaf Eugène Gras
Secrétaire Pénitentes

P23/E2, 143



P23/E2, 143

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7364

Comité Général
"évaluation Canifau"
"G.J. Aquin & alp. Charette"
Experts -
11/10/97



P23/E2,143

Commissionaires d'Ecoles
POUR LA
MUNICIPALITE SCOLAIRE
DE ST. HENRI, P. Q.
B. P. BOITE 92

Telephone des Marchands 1357

3 PLACE ST. HENRI, HOTEL-DE-VILLE

St. Henri de (Montreal, le 12 Oct: 1897)

A Son Honneur le Maire & MM les Échevins
de la Cité de St' Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre
copie d'une résolution adoptée par MM les
Commissaires d'écoles de la Cité de St' Henri,
à leur séance du 11 Octobre courant.

Je clameur
Votre divine
G. Daigneau
Secrétaire.

ccusé et accepté

PROVINCE DE QUEBEC.)
MUNICIPALITE SCOLAIRE)
DE LA CITE DE ST.HENRI)
COMTE D'HOCHELAGA.) EXTRAIT DU LIVRE DES DELIBERATIONS
DES COMMISSAIRES D'ECOLES DE LA CITE DE

ST. HENRI

-----oo-----

SEANCE DU II OCTOBRE 1897.

----oo----

ATTENDU que la Corporation Municipale de la Cité de St. Henri, par la lettre de son Greffier, Mr. L.N. SENECA, en date du sept Octobre courant (1897), informe les Commissaires d'Ecole, que le montant fixé par les évaluateurs de la dite Corporation Municipale, s'élève à la somme de neuf cent quatre-vingt-seize dollars (\$996.00) comme indemnité des dommages résultant de l'expropriation du Collège St. Henri, situé à l'angle des rues St. Jacques et St. Pierre.

ATTENDU que cette offre faite par la Corporation, par l'entremise de son secrétaire, est considérée comme étant de beaucoup trop basse, il est proposé et résolu à l'unanimité, que la dite offre de neuf cent quatrevingt-seize dollars (\$996.00) soit et est par la présente refusée et que les Commissaires d'Ecole informent les membres de la dite Corporation Municipale de la Cité de St. Henri, que le montant de leur réclamation pour les dommages encourus au Collège St. Henri par suite de la dite expropriation est fixé par eux à la somme de quinze mille dollars (\$15,000.00), laquelle somme MM. les Commissaires réclament de la dite Corporation Municipale.

Et comme conséquence de la présente résolution MM. les Commissaires informent le Conseil que Mr. PIERRE LACROIX, inspecteur de bâties à Montréal, a été nommé

leur

P23/E2,143

leur arbitre en vertu d'une résolution adoptée à leur séance du sept courant (1897), ré "EXPROPRIATION DU COLLEGE DE ST. HENRI".

La dite Commission Scolaire donne en même temps avis à MM. les Membres de la dite Corporation qu'elle entend procéder de suite à la dite expertise suivant la loi.

F. DAIGNEAU

Sec.-Tres.

F. ST. GERMAIN

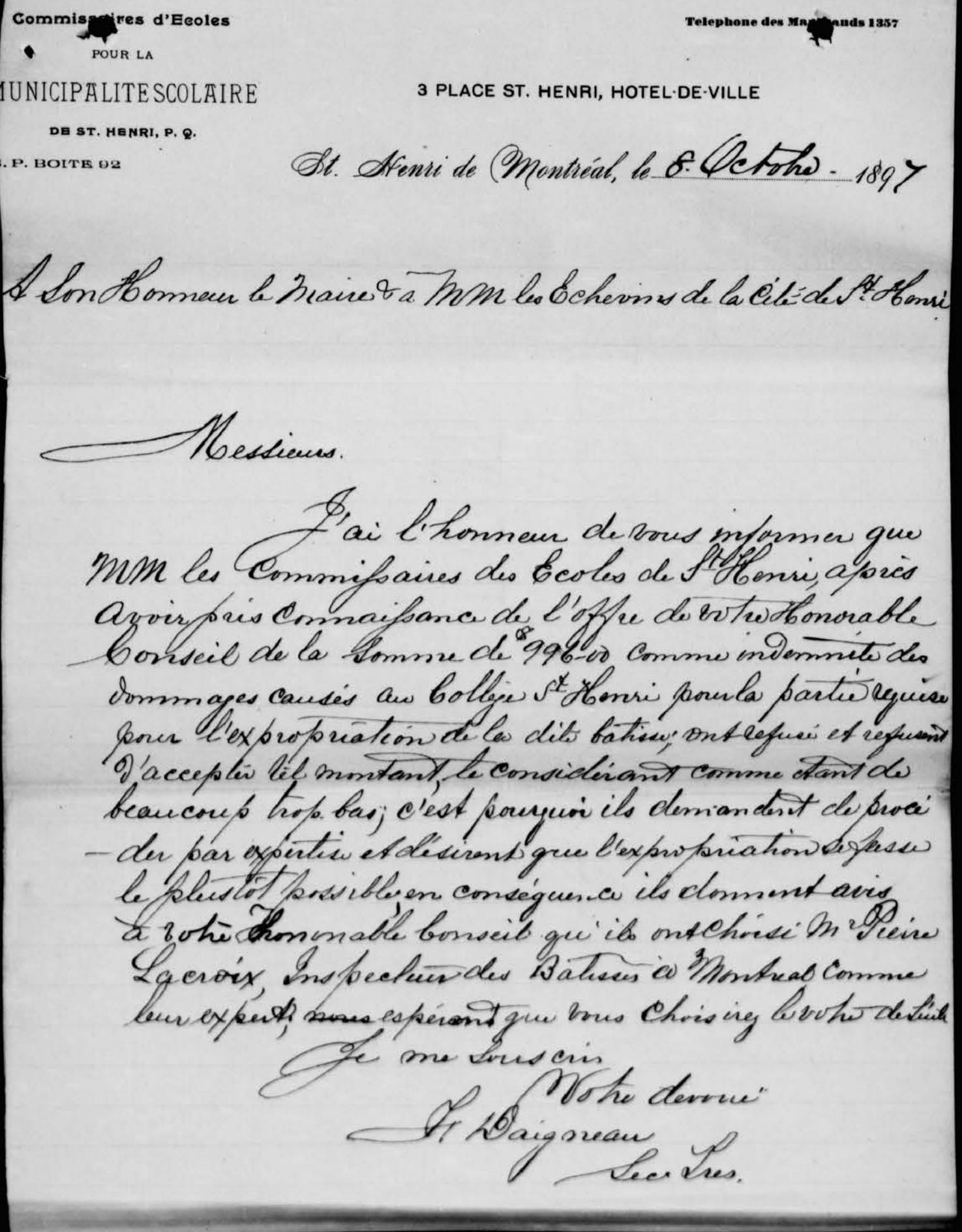
Président



*F. Daigneau
Sec.-Tres.*

DONNÉ à St. Henri, ce 12 Octobre 1897.

P23/E2,143



P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7365

commissaires d'École
re-exploitation du
Collège -

11/10/97



P23/E2, 143

P23/E2,143

St-Henri, 13 octobre 1897.

Re: F.X. Chervalier vs La cité de
Saint-Henri c. S. Montréal, A
~~François Chervalier~~ La cité de Saint-Henri
vs. F.X. Chervalier, c R. St-Henri.

Je, soussigné F.X. Chervalier,
la personne nommée dans les causes
ci-dessus, déclare par les présentes
accepter la remise de cinquante dol-
lars que la cité d'autre fait nom-
mée m'a faite par une résolution en
date du 13 octobre courant, et
cela aux conditions exprimées dans
la dite résolution.

F.X. Chervalier
épicien

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7366

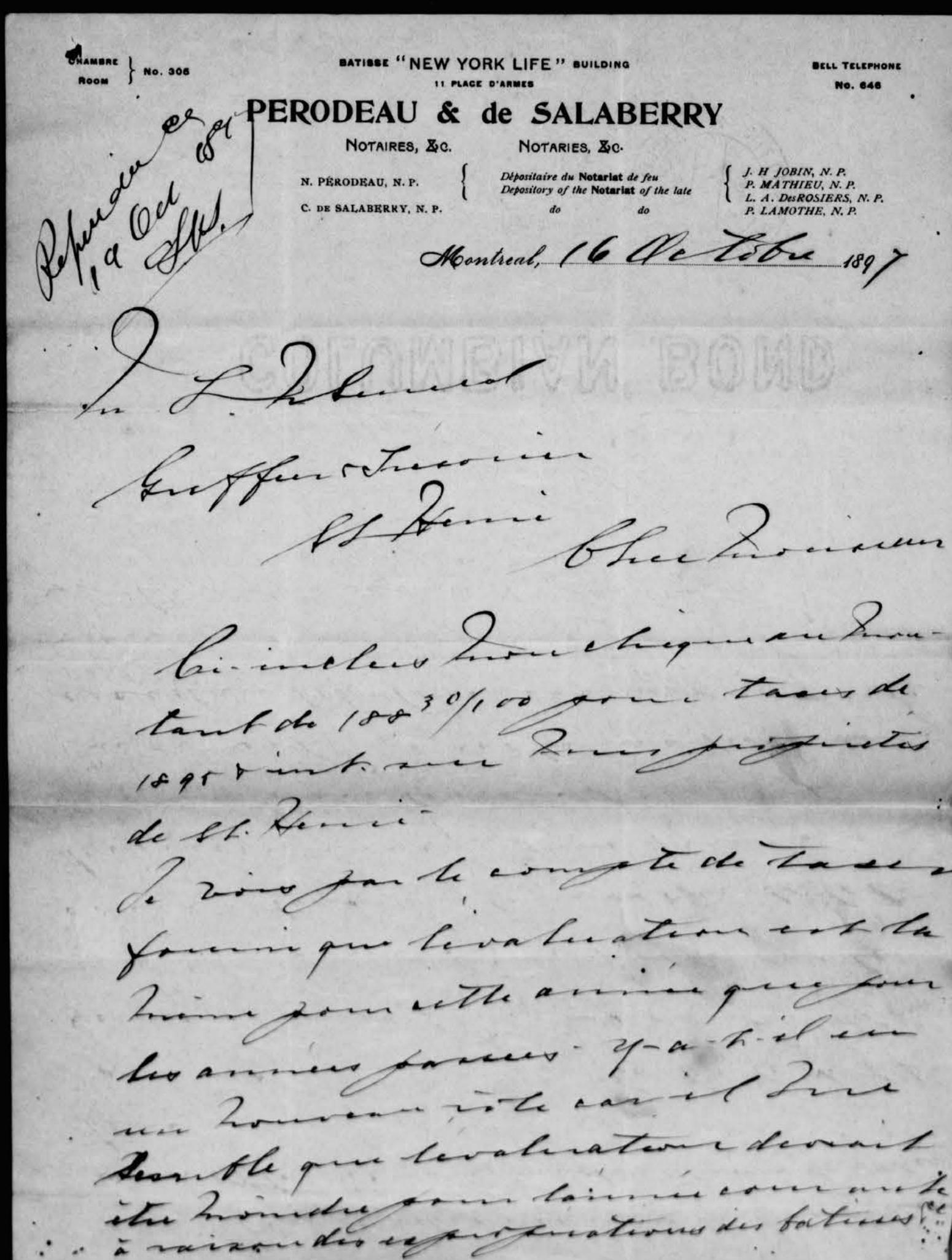
F.X. Chevalier
accepte l'offre de la
cite -

13/10/97



P23/E2, 143

P23/E2,143



a qui alors je adresse une demande
pour obtenir une réduction de valua-
tion?

J'avais compris que la bête de M.
Genigaud & son expédition
au longeant fait dans le
cours du printemps ou de l'été
dernier voyez vous quelle va
le faire maintenant?

On en est à la reclamations pour
excédant de terrain expugné
qui avait été refusé à l'agent
de longeau de la bête?

Votre &c

Théodore



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7367

N. Perodeau re
envoie de chèque pour
taxes

16/10/97



P23/E2, 143

P23/E2,143



P23/E2,143

12099.37
12099.37
KTP. 10040
Reg 9.
C&G 1657 -
VSI 2958.45
12099.37
12099.37
11978.38

P23/E2,143

SHERIFF'S OFFICE.

MONREAL,

189

Adjudicataire.

DEBTOR TO THE SHERIFF OF THE DISTRICT OF MONTREAL

In re : No.

Amount of Security Bond - - - - \$ 12,099.34

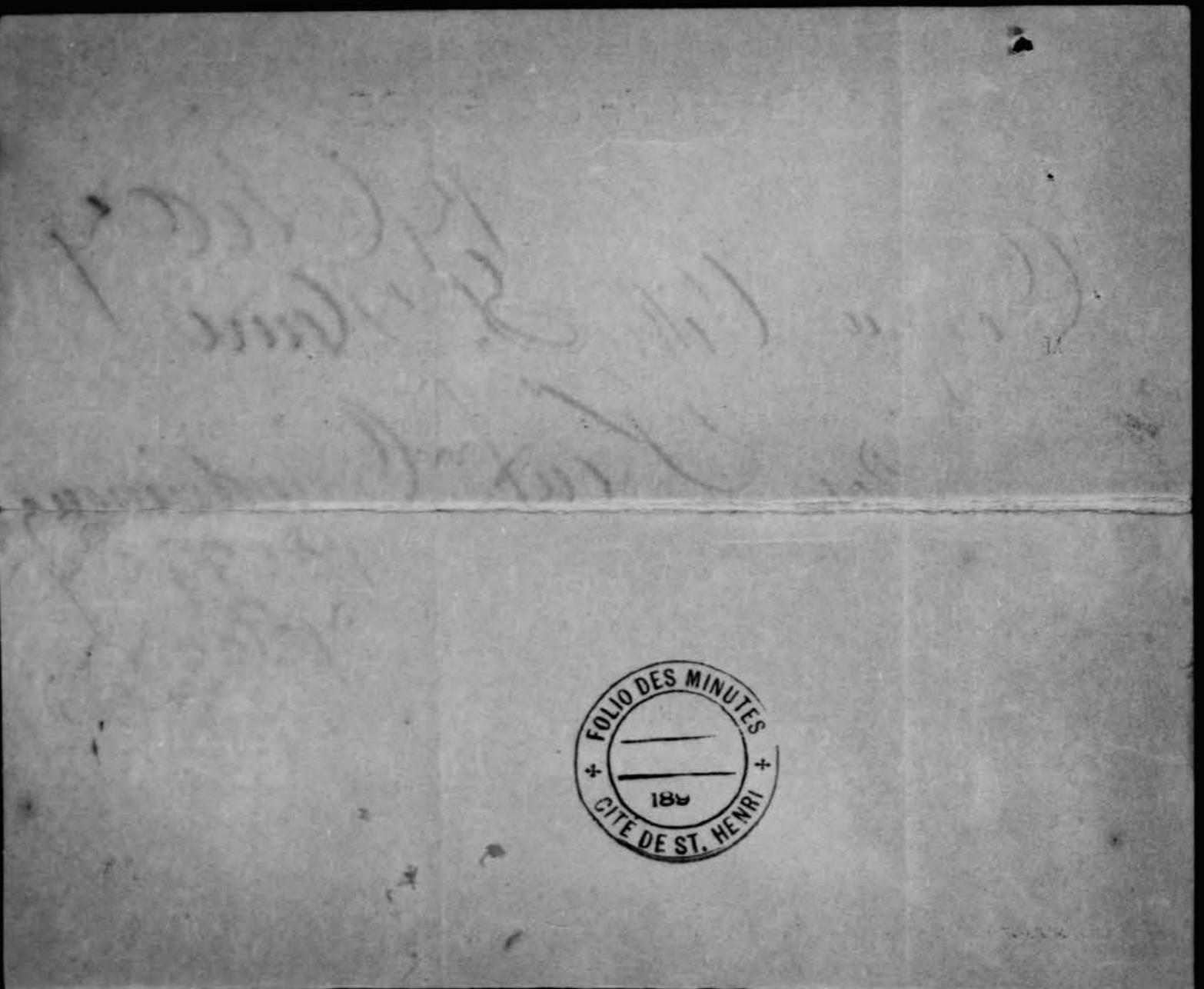
By amount of Collocation (less tax 1 p.c.) \$ 1,300.00

Balance due - - - - \$

12,099.34
1,300.00
10,798.34

N.B.—Please bring this Statement with you.

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7368

Bureau du Sheriff
re Clendinning
17/10/97



P23/E2, 143

AVIS PUBLIC

La Cité de Saint-Henri

S'adressera à la Cour d'appel du Québec, à sa prochaine session pour obtiendre de plus amples pouvoirs et des amendements à la charte de la cité, pour les fins suivantes, savoir :

1.—Relativement à certaines conditions qui devront faire partie immédiate du règlement d'annexion à la ville de Montréal, concernant la Cour du Recorder, le Recoder, les autres officiers et employés de la cité et le maintien d'un bureau local pour la perception des taxes et autres redevances;

2.—Relativement au rôle d'évaluation qui sera remplacé tous les deux ans par une révision du rôle en vigueur l'année précédente;

3.—Pour donner aux propriétaires le droit de forcer la cité à exproprier plus que le terrain strictement requis et permettre à la cité de vendre l'encaissement public les terrains acquis conformément à la loi et à sa charte;

4.—Pour force la cité à toujours procéder dans les cas d'acquisition de propriétés situées dans ses limites, en vertu des dispositions de sa charte s'appliant aux expropriations ordinaires;

5.—Pour prolonger le temps pendant lequel devront être terminées certaines expropriations à faire et même déjà commencées;

6.—Pour étendre la juridiction de la Cour du Recorder, et spécialement dans les causes civiles, notamment mobilières et personnelles;

7.—Pour déterminer ce qui sera l'année fiscale; donner au conseil le droit de former des comités parmi ses membres et de leur assigner certaines œuvres; pour la fixation et l'appropriation des crédits annuels; pour défendre d'approprier plus qu'un montant déterminé, sous peine pour les membres du conseil, de responsabilité personnelle, excepté dans le cas de nécessité urgente et sauf la droit de modifier l'emploi des sommes allouées;

8.—Pour permettre à la cité de consolider sa dette et d'émettre à cette fin et autres fins des actions, debentures jusqu'à une certaine limite et à certaines conditions;

9.—Pour ratifier l'acquisition faite par la cité de terrains appartenant aux héritiers de feu Charles Séraphin Rodier;

10.—Pour permettre à la cité d'ordonner que les hôtels du quartier où se fera une élection seront seuls fermés;

11.—Pour définir que la prescription trentenaire seule s'applique aux cotisations pour égouts communs;

12.—Pour plus amples dispositions quant aux procédures en exécution des biens de la cité par le Shérif dans certains cas.

Saint-Henri, 8 octobre 1897.

PRIMEAU & CODERRE,
Proc. de la Requerante.

AVIS PUBLIC

La Cité de Saint-Henri

S'adressera à l'Assemblée législative du Québec, à sa prochaine session, pour obtenir de plus amples pouvoirs et des amendements à la charte de la dite cité, pour les fins suivantes, savoir :

- 1.—Relativement à certaines conditions qui devront faire partie intégrante du règlement annexé à la cité de Montréal, concernant la Cour du Recorder, le Recorder, les autres officiers et employés de la cité et le maintien d'un bureau local pour la perception des taxes et autres redevances;
- 2.—Relativement au rôle d'évaluation qui sera remplacé tous les deux ans par une révision du rôle en vigueur l'année précédente;
- 3.—Pour donner aux propriétaires le droit de forcer la cité à exproprier plus que le terrains strictement requis et permettre à la cité de vendre l'espace public les terrains acquis conformément à la loi et à sa charte;
- 4.—Pour forcer la cité à toujours procéder dans les cas d'acquisition de propriétés situées dans ses limites, en vertu des dispositions de sa charte s'appliquant aux expropriations ordinaires;
- 5.—Pour prolonger le temps pendant lequel devront être terminées certaines expropriations à faire et même déjà commençées;
- 6.—Pour étendre la juridiction de la Cour du Recorder, et spécialement, dans les causes civiles purement mobilières et personnelles;
- 7.—Pour déterminer ce que sera l'année fiscale; donner au conseil le droit de former des comités parmi ses membres et de leur assigner certaines devoirs; pour la fixation et l'appropriation des crédits annuels; pour défendre d'approprier plus qu'un montant déterminé, sous peine pour les membres du conseil, de responsabilité personnelle, excepté dans le cas de nécessité urgente et sauf le droit de modifier l'emploi des sommes allouées;
- 8.—Pour permettre à la cité de consolider sa dette et d'encaisser à cette fin et autres fins des actions,obligations jusqu'à une certaine limite et à certaines conditions;
- 9.—Pour ratifier l'acquisition faite par la cité de terrains appartenant aux héritiers de feu Charles Bréaphin Rodier;
- 10.—Pour permettre à la cité d'ordonner que les hôtels du quartier où se fera une élection seront seuls fermés;
- 11.—Pour définir que la prescription trentenaire seule s'applique aux cotisations pour égouts communs;
- 12.—Pour plus amples dispositions quant aux procédés en exécution des biens de la cité par le Sheriff dans certains cas.

Saint-Henri, 3 octobre 1897.
PRIMEAU & CODERRE,
12, 19, 26, 2, 9 Proc. de la Requérante.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7368^A

*Amendements à
la charte. Avis -*

12/10/97

P23/E2, 143

19 Oct/97

Province de Québec }
Cité de St-Henri }
A une session du Comité de
feu et police de la Cité de St-Henri tenue
à St-Henri au lieu ordinaire des sessions
des dits Comités, Lundi le dix-neuvième
jour de Octobre Mil huit cent quatre-vingt
dix sept, conformément à la loi à laquelle
session sont présents. Mme G. Aug. Guay M. R. Reseler Secrétaire
et M. L. P. Rheaume M. J. L. Léveillé, formant
l'assemblée monsieur sous la présidence
de M. J. Serecal

D'après notation et statut par résolution
du Comité ci-dessous

Le Comité procéda à l'examen des échantillons
de tissu pour habillage de la brigade
Résolu et adopté que la commission de
M. L. P. Rheaume pour les parades au
montant de \$15⁷⁵ soit adopté et le nou-
veau de M. E. Desjardins au montant
de \$4⁵⁰ est adopté. — Le Comité décide
faire l'achat des bottes et des parades
imperméable pour la brigade.

vers pantalons

L.M.S.

L. Serecal
Secrétaire

Joseph Serecal
Président

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7369

Comité de Feu & Police
contract des habits
de la Police -

19/10/97

19



P23/E2, 143

P23/E2,143

Grand Trunk Railway System.

Office of General Manager.

M.

CHAS. M. HAYS.
GENERAL MANAGER.

Montreal, October 19th, 1897.

Mr. L. N. Senecal,
City Clerk,
St. Henri.

Dear Sir:-

Replying to your letter of the 16th instant, making for "permit", to pass Mr. Vanier and workmen, on foot, across our swing bridge at St. Henri, across Lachine Canal. In view of the fact that this will entail a risk upon the Company, that I would not care to assume, unless your people are prepared to guarantee to indemnify us against demands for damages, on account of the parties crossing on the bridge being injured; I have had "permit" drawn up, in duplicate,- which I enclose herewith,- and if you will kindly arrange to have same executed on the part of the City, as well as by Mr. Vanier, agreeing to indemnify this Company in case of such claim, and return to me, I will at once issue instructions, permitting the parties to cross, as desired. Please do not omit to have the Seal of the City affixed to the "permit". You will see that Mr. Vanier's first name requires to be filled in, at the beginning of the "permit".

Yours truly,

Chas M Hays
General Manager

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7370

G. J. R. (C. Hays) re
permis de traverser
leur pont.

19/10/97



P23/E2, 143